

## Enseignement supérieur: création de 10.000 places supplémentaires (Vidal)

Paris, 3 juil. 2018 (AFP) -

Le gouvernement va créer 10.000 places supplémentaires dans l'enseignement supérieur, notamment dans les IUT où la demande est particulièrement forte, annonce la ministre de l'Enseignement supérieur Frédérique Vidal dans un entretien au Figaro disponible mardi sur son site internet.

La ministre rappelle que la création de 21.000 places supplémentaires cette année, en BTS et à l'université, a déjà été actée.

"Avec le Premier ministre, qui a rencontré la conférence des présidents d'université fin avril, nous avons pris un engagement : ne pas reproduire les erreurs passées, et anticiper de façon pérenne la demande des étudiants", assure-t-elle. "Nous avons donc décidé d'investir dès maintenant, avec la création de 10.000 places supplémentaires pour 2018-2019", poursuit Mme Vidal, parlant d'un investissement "inédit".

Ces places devront correspondre aux besoins remontés par les établissements et aux demandes des étudiants. "Nous avons ainsi une forte demande en direction des IUT, qui coïncide avec la demande de plus en plus forte en direction des formations courtes professionnalisantes", précise la ministre au Figaro.

Selon les derniers chiffres du ministère publiés mardi, près de 150.000 candidats sont encore en attente d'une place ou ont démissionné de la plateforme Parcoursup. Plus de 660.000 ont reçu au moins une proposition.

Interrogée pour savoir si certaines universités, dans leur classement, ont appliqué une pondération en fonction du lycée d'origine, favorisant les meilleurs, la ministre assure: "ce sont les commissions pédagogiques des établissements qui ont géré leur classement des candidatures, et je sais qu'aucune n'a pondéré le lycée d'origine en défaveur des plus faibles".

La ministre balaye aussi de nouveau les critiques adressées ces dernières semaines au sujet de la nouvelle plateforme d'admission post-bac, qui aurait pour effet d'évincer de Paris les lycéens de banlieue.

"Cette année, nous avons autorisé la mobilité interacadémique. Nous voulons y aller doucement", dit-elle. "Un lycéen parisien ne doit pas être obligé d'aller étudier la physique-chimie à Aix-Marseille, parce que les universités parisiennes auraient pris les meilleurs bacheliers d'Aix-Marseille, de Strasbourg ou d'Île-de-France !", explique-t-elle.

ito/alh/jcc

Afp le 03 juil. 18 à 21 46.